FORCE OUVRIERE
SYNDICAT DES COMMUNAUX D'AULNAY SOUS BOIS

Aulnay sous Bois le 16 janvier 2017

LE COMBAT CONTINUE !!

La mobilisation de l'ensemble du personnel porte ses fruits. La Municipalité nous a entendu.

FORCE OUVRIÈRE a obtenu que le régime indemnitaire soit maintenu intégralement pour :

- **Arrêt maladie pour convalescence suite à une hospitalisation**
- **Arrêt maladie pour les agents atteints d'une maladie chronique ou orpheline sur justificatif médical après saisine de la gestionnaire RH.**
- **Cures thermales médicalisées**

FORCE OUVRIÈRE a aussi obtenu :

- **Les dix jours d'arrêt maladie sans baisse de régime indemnitaire pris en compte sur les jours ouvrés et sur l'année civile. (projet initial de la Collectivité : 10 jours pris en compte sur 365 jours à compter du 1er jour de maladie sur les jours ouvrables)**
- **L'attribution du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents contractuels**

FORCE OUVRIÈRE avait obtenu dès le mois de novembre le retrait de la Municipalité de faire travailler le personnel 36 heures payées 35. C'était une première victoire des Communaux d'Aulnay sous Bois !

Aujourd'hui, FORCE OUVRIÈRE a reçu des engagements écrits de la Municipalité, pour le service de la restauration. Nous publierons ce courrier par la suite.

Vu les avancées obtenues, la grève est levée mais l'année 2017 sera une année de revendication et de combat pour récupérer les acquis qu'ils nous ont pris.

Nous ne lâcherons rien !